



# FONCTIONNEMENT 2022-2023

La Lud'OVIV propose régulièrement des espaces de partage autour du jeu, ouverts à toutes et tous sans limite d'âge, en itinérance et en alternance dans les 7 communes de la vallée de la Varèze. À l'initiative d'habitants bénévoles, cette activité est portée par le centre social et animée par une ludothécaire.

Pour leurs habitants, les communes d'Auberives sur Varèze, Cheyssieu, Vernioz, et la Communauté de Communes Entre Bièvre Et Rhône pour les villages de Chalon, Cour-et-Buis, Monsteroux-Milieu, Montseveroux, soutiennent la ludothèque et mettent à disposition les salles, ainsi que la CAF de l'Isère qui apporte son accompagnement technique et sa participation financière.

## Jeu sur place

**Comme dans tous les lieux collectifs et pour que jouer soit un plaisir pour tous, quelques règles de vie sont nécessaires.**

### 1/ Cadre de jeu

La ludothèque propose des espaces de jeux aménagés : découverte sensorielle et motrice, construction, imitation, mise en scène et jeux de société pour petits et grands. La ludothécaire et les bénévoles sont là pour accueillir, conseiller et animer.

Afin d'assurer le bon fonctionnement de la ludothèque et de préserver le bien-être des usagers, la présence sur site peut être limitée à 1h30.

Les plus grands font attention aux plus petits, les plus jeunes ne dérangent pas les plus âgés. Les adultes accompagnent les enfants dans le jeu en veillant à ne pas envahir les espaces et en respectant leur autonomie. Ils sont invités à expliquer les règles de vie, aider à ranger à la fin du jeu... Les jeux et jouets ont chacun leur espace, merci de ne pas les mélanger.

La ludothèque est aussi un espace de détente ; afin de préserver calme et sérénité, les usagers sont invités à mettre leur téléphone au repos, parler sans crier, marcher sans courir, partager les jeux...

### 2/ Calendrier, lieux et horaires

Pour la saison 2022/2023, la ludothèque propose plus de 600 heures d'ouverture de septembre à août : la plupart des mercredis et vacances scolaires ainsi que quelques animations ponctuelles.

Un calendrier avec les jours, lieux et horaires de la ludothèque est défini par période de 2 mois minimum et transmis à l'ensemble des usagers (qui nous ont transmis leurs coordonnées) par e-mail ou papier (sur demande).

Toutefois, en cas de force majeure (conditions météorologiques défavorables, panne du véhicule, maladie de la ludothécaire ou manque de bénévoles...), nous nous réservons le droit d'annuler une animation.

### 3/ Tarifs ponctuels et abonnements

À l'arrivée à la ludothèque, il est nécessaire de se présenter à l'accueil.

L'adhésion au centre social de la saison concernée est obligatoire pour pouvoir souscrire à un abonnement à la ludothèque.

**CENTRE SOCIAL OVIV**

1410, route des villages - 38150 VERNIOZ  
Tél. 04 74 54 14 37 - [accueil@cs-oviv.fr](mailto:accueil@cs-oviv.fr)  
Siret : 43399347400017 - APE : 9499Z



/centresocialOVIV



Retrouvez nous prochainement sur [cs-oviv.fr](http://cs-oviv.fr)

Osez Vivre Vos idées . . . . .



L'abonnement, individuel ou familial, est valable 1 an de date à date. Il donne un accès illimité au jeu sur place et ouvre droit au prêt de jeux (voir règlement intérieur spécifique). L'abonnement familial peut inclure les grands-parents.

Dans le cas d'un passage exceptionnel, un tarif ponctuel est appliqué par personne présente.

Pour les professionnels (assistantes maternelles, éducateurs...), un abonnement familial pour chaque enfant gardé est demandé ; néanmoins, le tarif ponctuel peut être appliqué. La gratuité est accordée au professionnel dans le cadre de son activité uniquement.

TARIF	Habitants 7 communes (Auberives, Cheyssieu, Vernioz, Monsteroux-Milieu, Chalon, Montseveroux, Cour-et-Buis)	Habitants communes extérieures
Abonnement familial ou individuel + adhésion obligatoire et préalable au centre social (10€)	20 €	30 €
Entrée occasionnelle	1€	2€

#### *4/ Responsabilité*

Les mineurs doivent obligatoirement être accompagnés d'une personne majeure et sont sous sa responsabilité durant toute la séance de jeu. Pour la sécurité des enfants, des âges sont préconisés selon les espaces de jeux ; la ludothécaire et les accueillant.e.s sont disponibles pour vous renseigner.

L'assurance responsabilité civile individuelle étant obligatoire, la ludothèque se dégage de toute responsabilité concernant la surveillance des enfants, dommages corporels ou dégâts matériels causés.

Les jeux détériorés sont à signaler à l'accueil ; si l'utilisation est jugée inadaptée, une facturation de l'objet pourra être demandée.

En cas de non respect de ce règlement intérieur, l'exclusion du lieu peut être envisagée.

#### *5/ Propreté, hygiène & santé*

Afin de conserver les espaces propres, tous les usagers sont invités à se déchausser à l'entrée ou à prévoir des chaussons. Nourriture et boissons ne sont pas les bienvenues à l'intérieur.

Pour conserver les jeux en bonne santé, les mains sont lavées et les joueurs contagieux sont priés de revenir une fois guéris.



## Prêt de jeux

Afin de prolonger le temps de jeu, la Lud'OVIV propose aux usagers abonnés à la ludothèque, une sélection de jeux de société à emprunter.

### 1/ Conditions d'accès

L'abonnement à jour à la ludothèque pour le jeu sur place ouvre droit au prêt de jeux de société à partir d'une sélection proposée : **1 jeu par abonné.e au tarif d'1,50€ pour 4 semaines maximum.**

### 2/ Lieux & horaires des permanences

L'emprunt et la restitution de jeux se déroulent durant 1h à la fin des demi-journées de jeu sur place : de 12h à 13h et de 17h30 à 18h30 en règle générale. Un calendrier avec les jours, lieux et horaires de la ludothèque est défini par période de 2 mois minimum et transmis à l'ensemble des abonnés (qui nous ont transmis leurs coordonnées) par e-mail ou papier (sur demande).

L'emprunt et la restitution des jeux peuvent se faire dans des communes différentes lors des passages de la ludothèque mais en aucun cas à l'accueil ou lors d'autres activités du centre social OVIV.

En cas de force majeure (conditions météorologiques, panne du véhicule, maladie de la ludothécaire ou manque de bénévoles...), nous nous réservons le droit d'annuler une animation et auquel cas, de prolonger la durée du prêt sans frais supplémentaires.

### 3/ Emprunt des jeux

La ludothécaire et les bénévoles se tiennent disponibles pour conseiller, aider à la réalisation des inventaires et faire découvrir les jeux ; un peu de patience sera peut-être demandé en fonction de l'affluence lors des permanences.

**L'abonné doit vérifier** le contenu des jeux à l'aide des inventaires situés sur les boîtes. Tout manque de pièces ou détérioration devra être signalé **au moment de l'emprunt.**

Les piles ne sont pas fournies.

La ludothèque décline toute responsabilité en cas d'accident causé par l'utilisation d'un jeu emprunté.

### 4/ Restitution des jeux

**Un jeu doit être restitué à la date prévue et dans l'état dans lequel il a été emprunté : complet, rangé et propre.** Son contenu est vérifié avec la ludothécaire ou les bénévoles au moment de la restitution.

Tout jeu incomplet est prolongé pour une nouvelle période de 4 semaines maximum, au prix d'1,50€, afin de laisser le temps de retrouver les pièces manquantes ou de les remplacer.

Toute perte ou détérioration partielle ou complète d'un jeu doit être signalée à la ludothécaire, qui juge alors de la possibilité de réparation, du remplacement ou du remboursement total ou partiel du jeu. Le jeu ne doit pas être réparé par l'abonné de sa propre initiative.

**CENTRE SOCIAL OVIV**

1410, route des villages - 38150 VERNIOZ  
Tél. 04 74 54 14 37 - [accueil@cs-oviv.fr](mailto:accueil@cs-oviv.fr)  
Siret : 43399347400017 - APE : 9499Z



/centresocialOVIV



Retrouvez nous prochainement sur [cs-oviv.fr](http://cs-oviv.fr)

Osez Vivre Vos idées . . . . .



## 5/ Durée d'emprunt

**La durée du prêt est de 4 semaines maximum.** Lors de l'emprunt, une note avec la date de retour est remise à l'abonné.

Une prolongation du prêt peut néanmoins être accordée en faisant une demande, avant la date de fin indiquée, par e-mail ([ludotheque@cs-oviv.fr](mailto:ludotheque@cs-oviv.fr)). Après accord de la ludothécaire, la date de retour est prolongée de 4 semaines, moyennant le paiement d'1,50€ à la restitution du jeu.

Au-delà de la durée totale du prêt accordé, une pénalité de retard sera appliquée.

## 6/ Tarif et pénalités

TARIF	
EMPRUNT 1 jeu pour 4 semaines	1,50€

PÉNALITÉS	
Retard par jeu et par semaine	0,50€
Non restitution jeu	120 % du prix d'achat
Pièces détachées manquantes ou détériorées	- règle du jeu : 1€ - pion, dé, carte, petites pièce : 2€ - sablier, minuteur, grande pièce : 3€ - plateau, boîte : 5€

La ludothèque se réserve le droit de refuser le prêt de jeu à un abonné en cas de non-respect de ce règlement.

*Un document à signer (conservé par notre structure) vous engageant à respecter ce présent règlement vous sera remis lors de la réalisation de votre premier emprunt.*

**À vous de jouer !**

**Pour tout renseignement, merci de joindre Joëlle Giraud : 06 45 34 83 73 / [ludotheque@cs-oviv.fr](mailto:ludotheque@cs-oviv.fr)**

**CENTRE SOCIAL OVIV**

Osez **V**ivre **V**os idées . . . . .

1410, route des villages - 38150 VERNIOZ  
Tél. 04 74 54 14 37 - [accueil@cs-oviv.fr](mailto:accueil@cs-oviv.fr)  
Siret : 43399347400017 - APE : 9499Z



/centresocialOVIV



Retrouvez nous prochainement sur [cs-oviv.fr](http://cs-oviv.fr)